

RÉVISION TOTALE DES STATUTS

INFORMATION AUX MEMBRES DES CONSEILS GENERAUX

WIFI : COSO-invite / **MDP** : 54241-21366



Association
Régionale
de la Sarine

Lise-Marie Graden

5 novembre 2025



INTRODUCTION

L'ARS – c'est quoi ?

- ✓ Une association de communes née le 1^{er} juin 2022
- ✓ Qui regroupe les 25 communes du district de la Sarine
- ✓ En charge de l'établissement du Plan directeur régional (PDR)
- ✓ www.regionsarine.ch



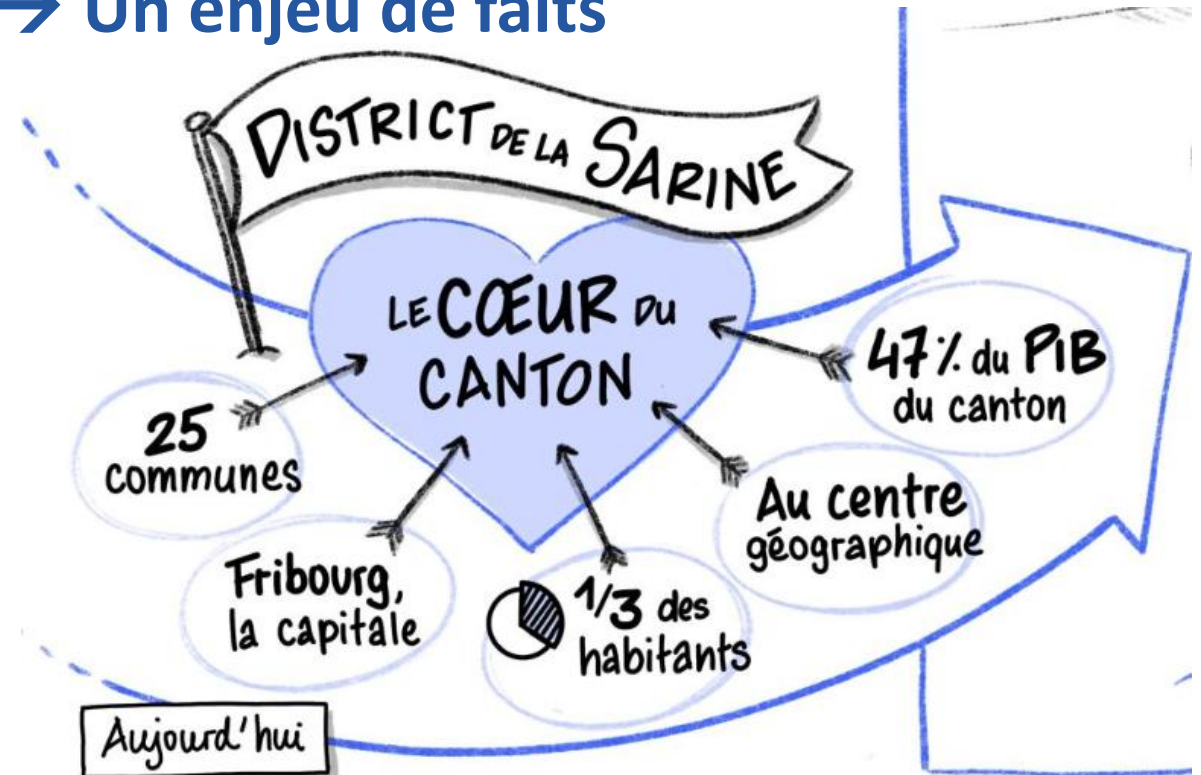
CONTEXTE

La révision totale des statuts de l'association répond à plusieurs enjeux

→ Un enjeu de droit

- Plusieurs lois cantonales impliquent que l'aménagement du territoire, le développement économique qui lui est lié, et le développement touristique soient coordonnés à l'échelle du district.
- Certaines collaborations intercommunales qui existent à plus petite échelle doivent être revues, notamment selon la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations.

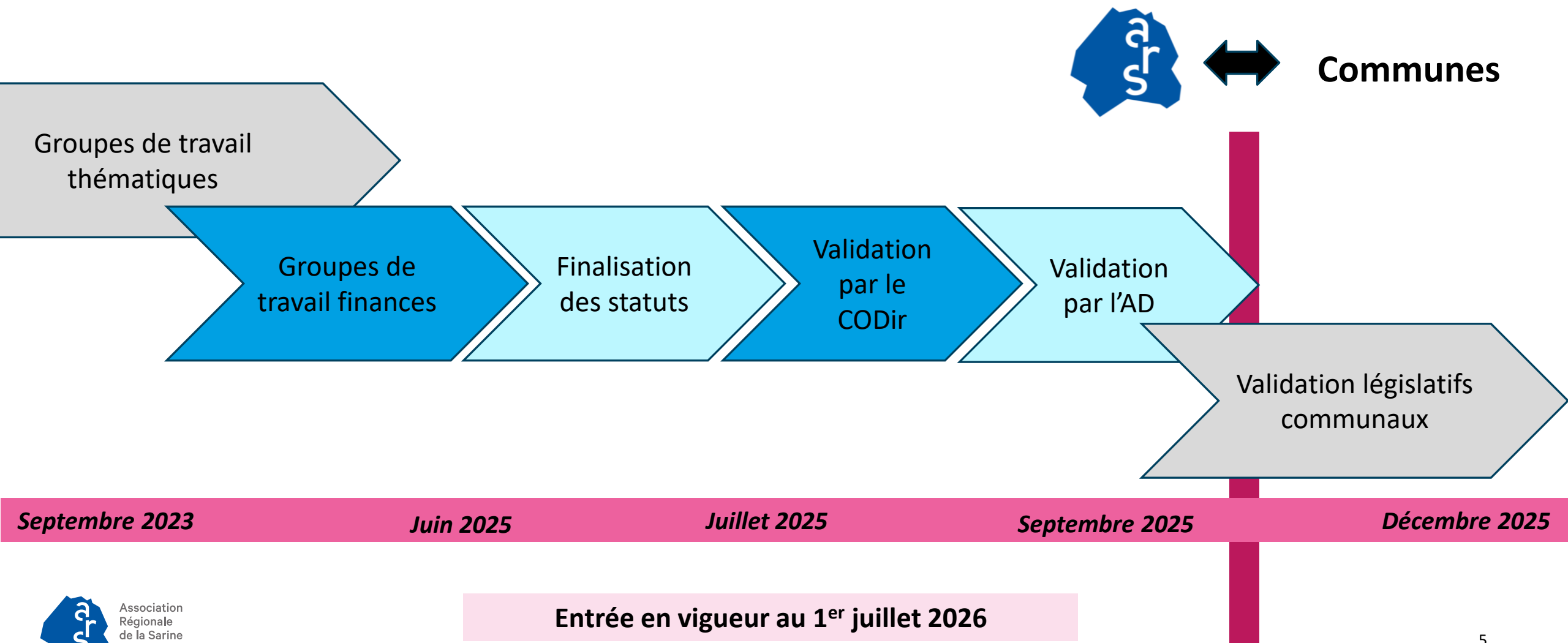
→ Un enjeu de faits



OBJECTIFS

- **Doter le district des structures et compétences nécessaires** pour envisager son développement territorial au sens large, à échelle cohérente
 - **Positionner le district** dans une concurrence entre régions toujours plus forte
 - Se conformer au cadre légal
-
- ✓ Favoriser la collaboration intercommunale
 - ✓ Développer des projets communs et planifier les infrastructures de demain
 - ✓ Capter les importants subventionnements fédéraux et cantonaux

PROCÉDURE



PROCÉDURE

Important travail de
concertation entre
les 25 communes



Communes

Groupes de travail
thématiques

Groupes de
travail finances

Finalisation
des statuts

Validation
par le
CODir

Validation
par l'AD

Validation législatifs
communaux

Septembre 2023

Juin 2025

Juillet 2025

Septembre 2025

Décembre 2025

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026



Association
Régionale
de la Sarine

POSITIONNEMENT



Association
Régionale
de la Sarine

Centre de compétence en matière de développement régional

Tourisme

Territoire

Economie

Infrastructures

Commande de
prestations

Mobilité

Zones d'activités

Paysage

Environnement /
Energie / Climat

Urbanisation

Planification directrice régionale



Association
Régionale
de la Sarine

PLANIFICATION RÉGIONALE

La planification régionale définit et coordonne les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle d'une région dans les domaines tels que **l'urbanisation**, le **paysage**, les **transports** et les **infrastructures**.

Cela se traduit par deux instruments :

1 Plan directeur régional

- Compétence historique de l'association depuis 2022
- Mise en œuvre régionale des principes du plan directeur cantonal
- Révision environ tous les dix ans
- Toutes les communes sarinoises

2 Projets d'agglomération

- Mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations
- Définit des stratégies et différentes **mesures** sur la base de directives fédérales précises
- Révisions tous les quatre ans
- Toutes les communes du périmètre VACo

PLANIFICATION RÉGIONALE

La planification régionale définit et coordonne les grandes orientations d'aménagement d'un territoire à l'échelle d'une région dans les domaines tels que **l'urbanisation**, le **paysage**, les **transports** et les **infrastructures**.

Cela se traduit par deux instruments :

1 Plan directeur régional

- Compétence historique de l'association depuis 2022
- Mise en œuvre régionale des principes du plan directeur cantonal
- Révision environ tous les dix ans
- Toutes les communes sarinoises

2 Projets d'agglomération

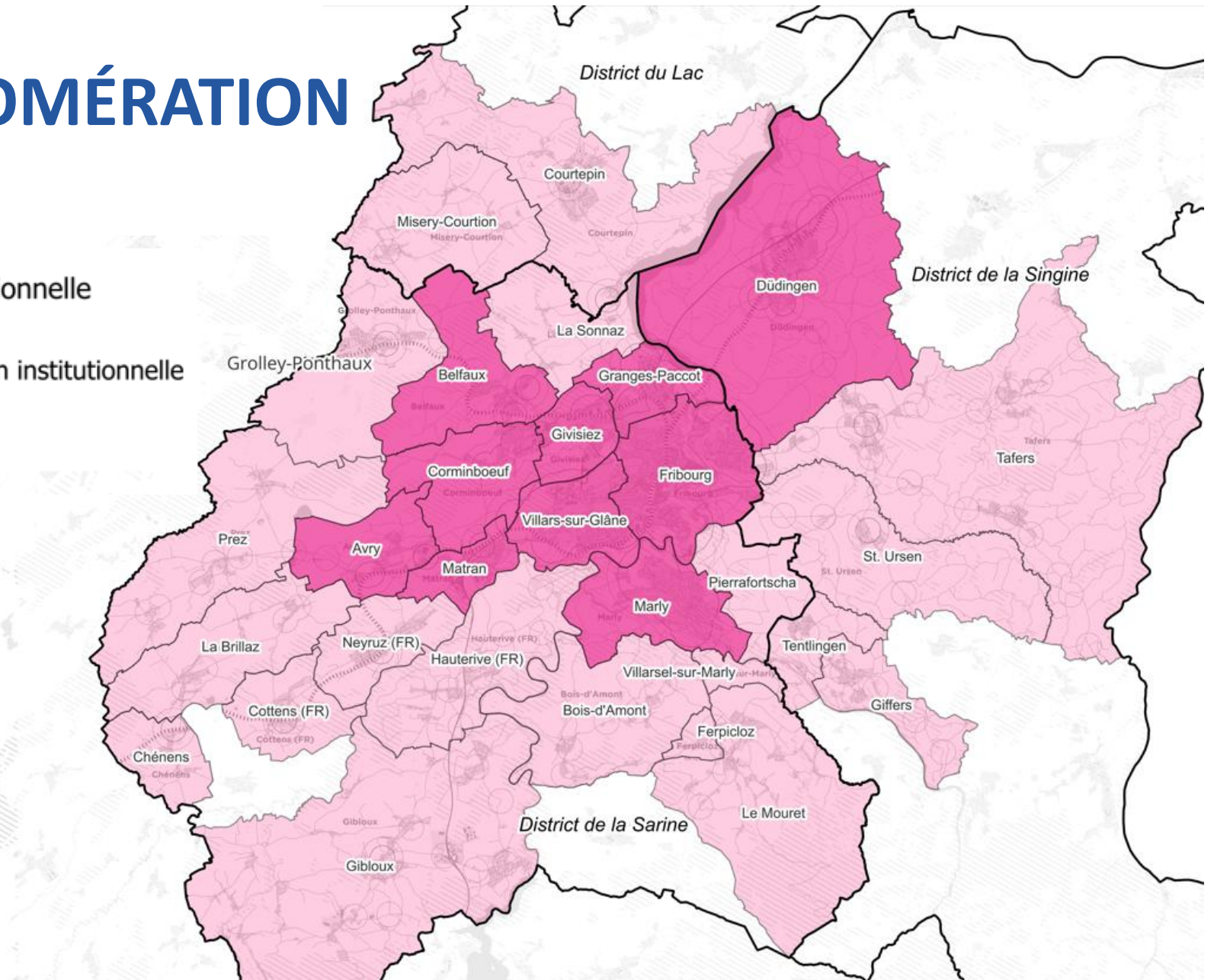
- Mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations
- Définit des stratégies et différentes **mesures** sur la base de directives fédérales précises
- Révisions tous les quatre ans
- Toutes les communes de l'agglomération

Subventions fédérales (30-40%) et cantonales pour les projets d'infrastructures

PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Périmètre VACo et Agglomération institutionnelle

-  Communes du périmètre VACo
-  Communes de l'ancienne Agglomération institutionnelle (comprises dans périmètre VACo)
-  Limites de districts



THÉMATIQUES CONNEXES

Promotion touristique

La promotion touristique désigne toutes les mesures qui visent à soutenir et à renforcer l'**activité touristique** dans le district, par la stimulation de la demande et l'amélioration des infrastructures. La région finance et suit le mandat confié à Fribourg Tourisme et Région pour l'accueil et la promotion.



Pour se distinguer, la Sarine mise sur le *terroir créatif* qui met en avant les richesses naturelles, culturelles, historiques et artisanales de la région combinées avec des éléments de modernité, de créativité, de formation et d'innovation.

THÉMATIQUES CONNEXES

Economie territoriale

L'économie territoriale consiste en la mise en valeur des zones d'activité existantes et futures sous l'angle de leur planification, de leur aménagement et de leur utilisation (gestion des zones d'activité).

- **Eventuellement**, elle procède aux démarches nécessaires en vue de constituer un établissement de promotion foncière qui acquiert des terrains pour le compte de la région (-> nécessiterait l'élaboration d'un règlement et une nouvelle décision de l'Assemblée des délégués).

**Stratégie de gestion
des zones d'activité**

THÉMATIQUES CONNEXES

Prestations de mobilité

Les prestations de mobilité couvrent l'organisation des processus de commande auprès d'entreprises externes dans le domaine du **transport public urbain**, ainsi que des **vélos en libre-service** et l'exploitation de **park and ride** en entrée d'agglomération.



PubliBike

Pas toutes les communes !

Environnement, énergie et climat

L'environnement, l'énergie et le climat se conçoivent comme des domaines d'action transversaux et complémentaires aux autres politiques publiques à impact territorial portées par l'association.

THÉMATIQUES CONNEXES

Les thématiques connexes sont intégrées directement à la planification ou portées par des stratégies sectorielles, non liantes

Prestations de mobilité

Les prestations de mobilité couvrent l'organisation des processus de commande auprès d'entreprises externes dans le domaine du **transport public urbain**, ainsi que des **vélos en libre-service** et l'exploitation de **park and ride** en entrée d'agglomération.

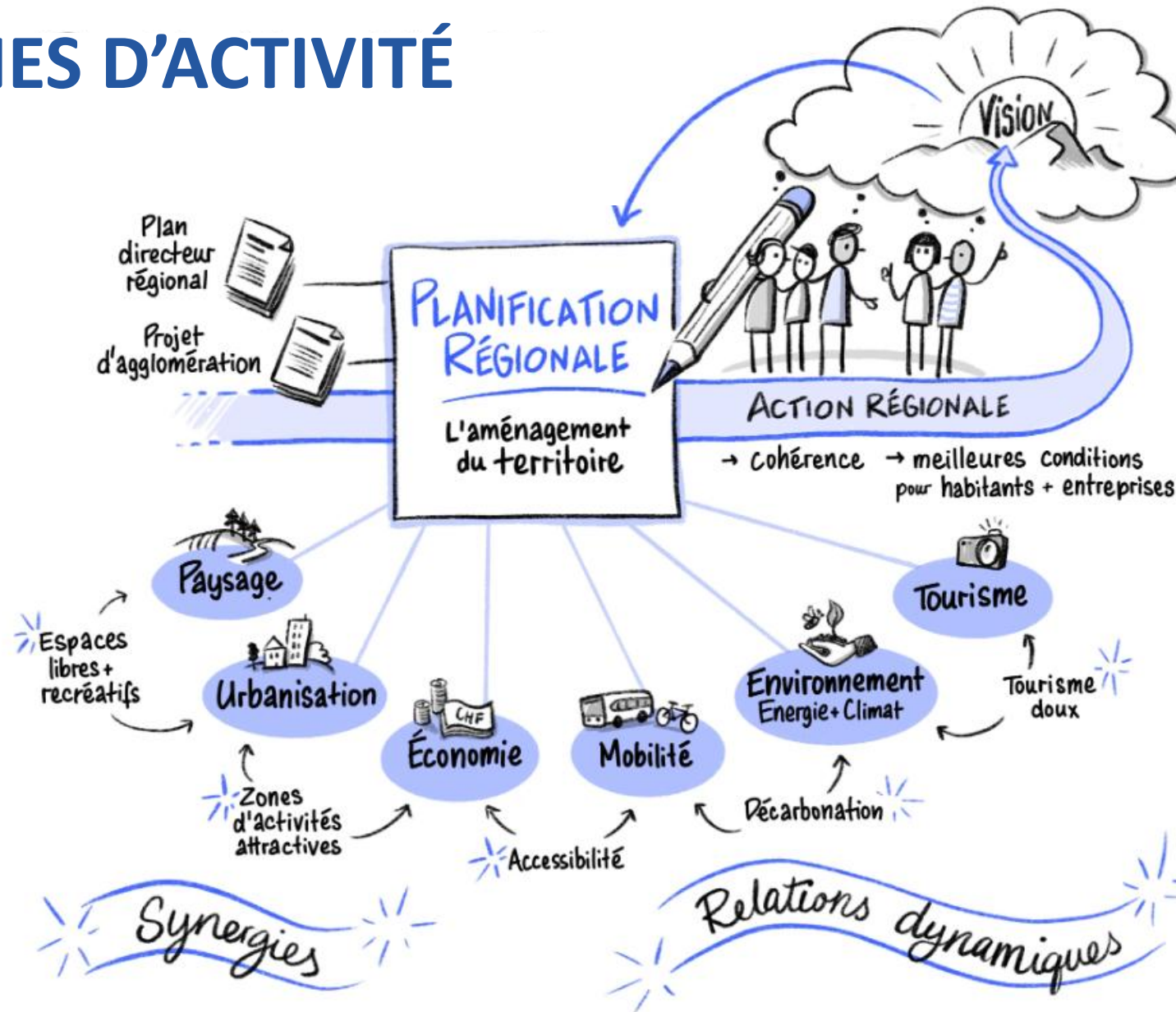


PubliBike

Environnement, énergie et climat

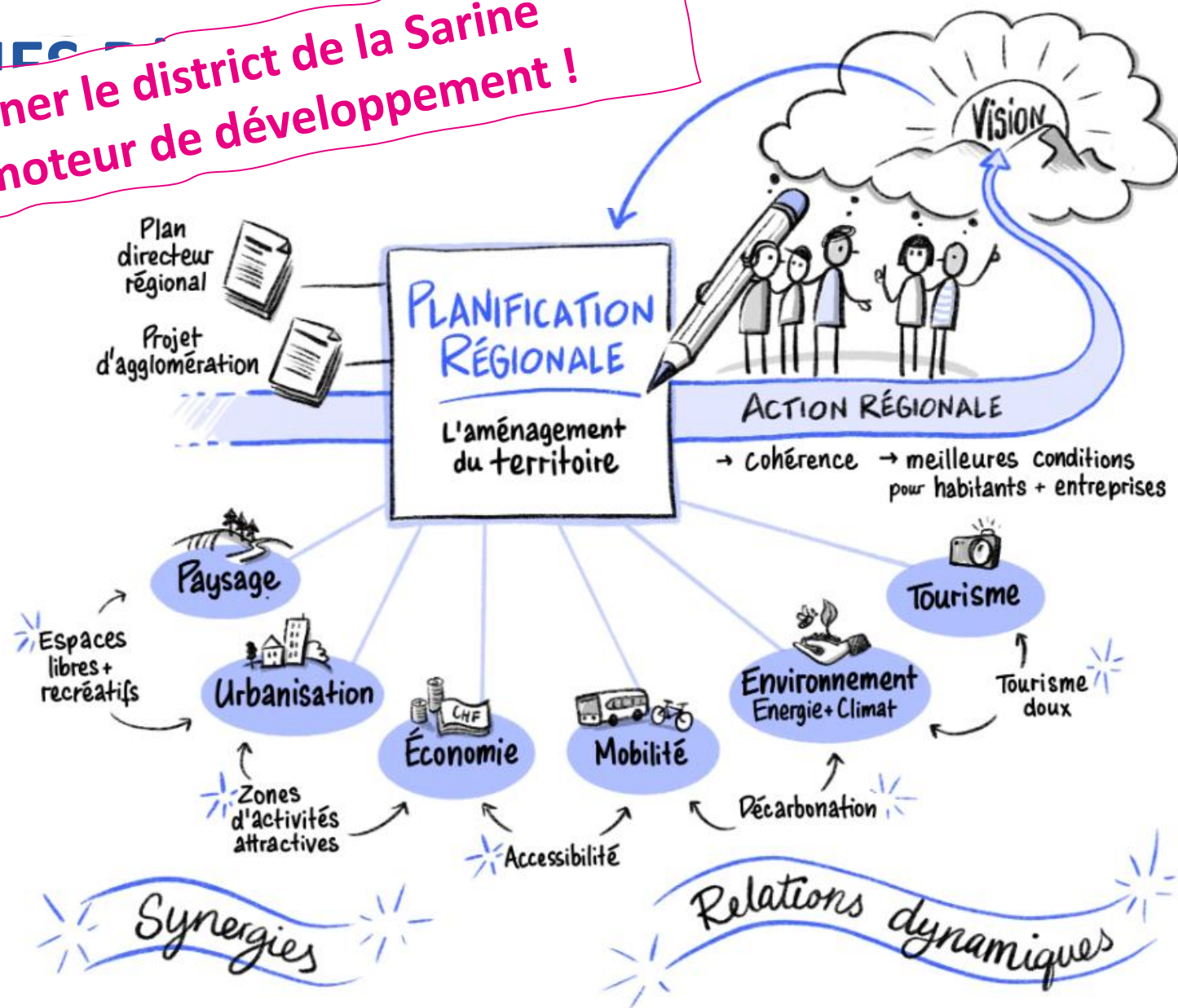
L'environnement, l'énergie et le climat se conçoivent comme des domaines d'action transversaux et complémentaires aux autres politiques publiques à impact territorial portées par l'association.

DOMAINES D'ACTIVITÉ



DOMAINES

Positionner le district de la Sarine
comme moteur de développement !



PERSONNEL

L'association disposera de son propre personnel.

Le secrétariat régional sera entouré de collaborateurs dans les différents domaines de spécialisation évoqués.

L'engagement de professionnels permettra:

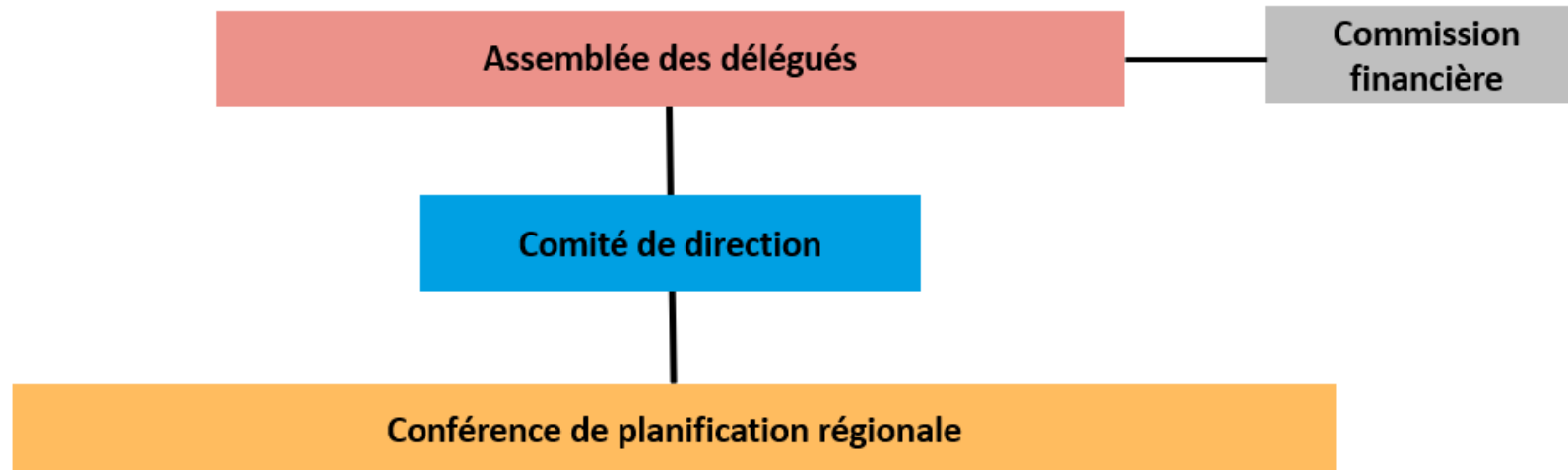
- D'internaliser l'essentiel des prestations à fournir
- De disposer pour les communes de référents compétents au niveau régional

Domaines	EPT	EPT par secteur
Services centraux	2 EPT Secrétariat administratif	4,6 EPT
	1 EPT Finances	
	1 EPT Direction	
	0,6 EPT Communication	
Planifications PA/PDR	0,8 EPT Urbanisation	3,8 EPT
	1,4 EPT Mobilité	
	0,4 EPT Nature/Paysage	
	0,2 EPT Environnement	
	0,4 EPT Administration des mesures	
<i>Energie / Climat</i>	0,4 EPT Energie	
	0,2 EPT Climat	
Prestations mobilité	0,8 EPT Commande de prestations	0,9 EPT
	0,1 EPT Park and ride	
Économie	0,4 EPT Gestion des zones d'activités	0,4 EPT
Tourisme	0,6 EPT Infrastructures	0,6 EPT
	0 EPT Accueil (mandat externe)	
TOTAL		10,3 EPT

GOUVERNANCE

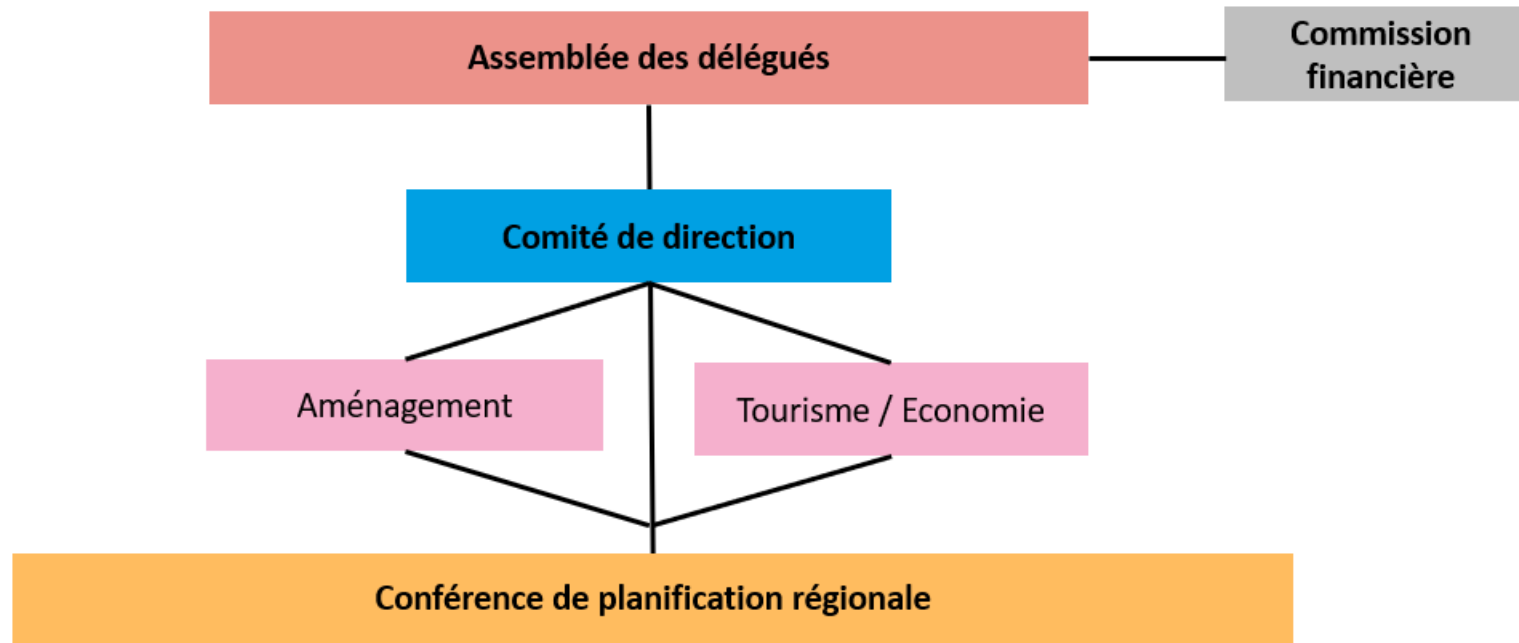
La gouvernance proposée reprend la **structure classique d'une association de communes** avec un comité de direction, une commission financière et une assemblée des délégués.

Afin de compléter ce dispositif, une conférence de développement régional à vocation informative est organisée régulièrement.



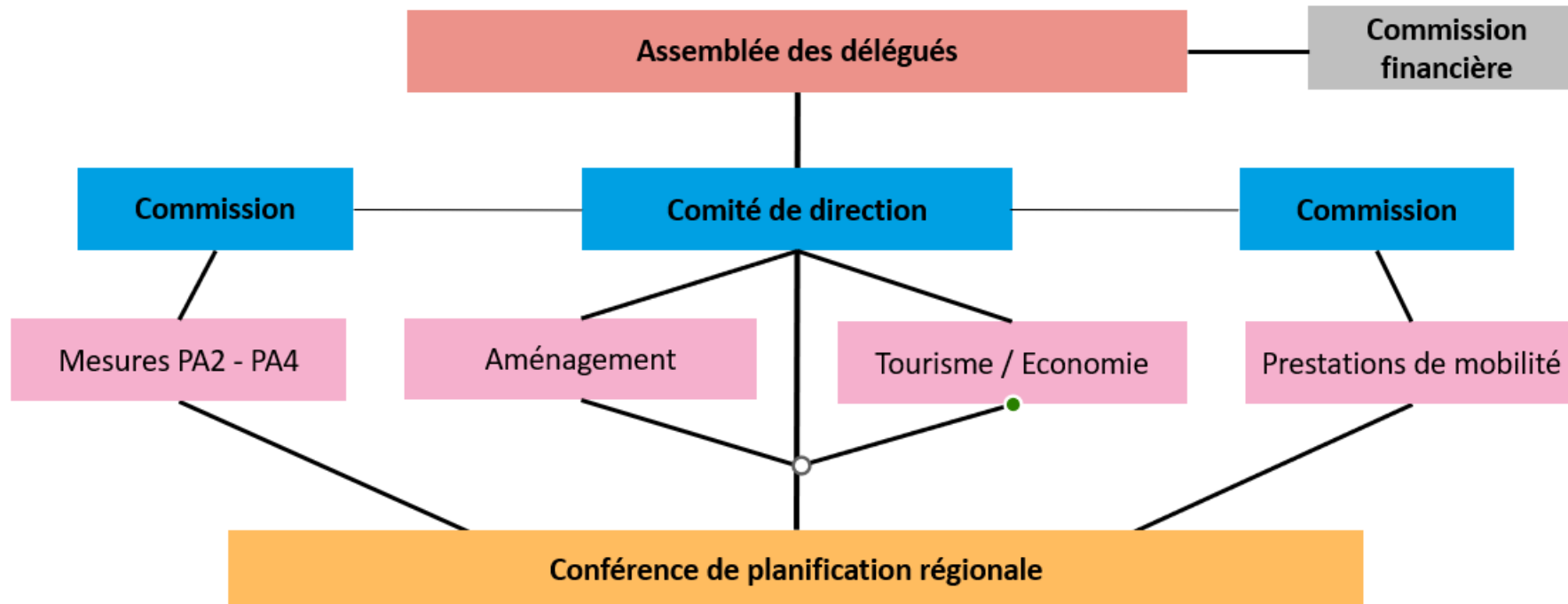
GOUVERNANCE

Les dossiers sont préparés par des **délégations** qui émettent des préavis à destination du Comité de direction. Deux délégations principales sont prévues. La première concerne l'aménagement du territoire, la seconde s'occupant des domaines touristiques et économiques.



GOUVERNANCE

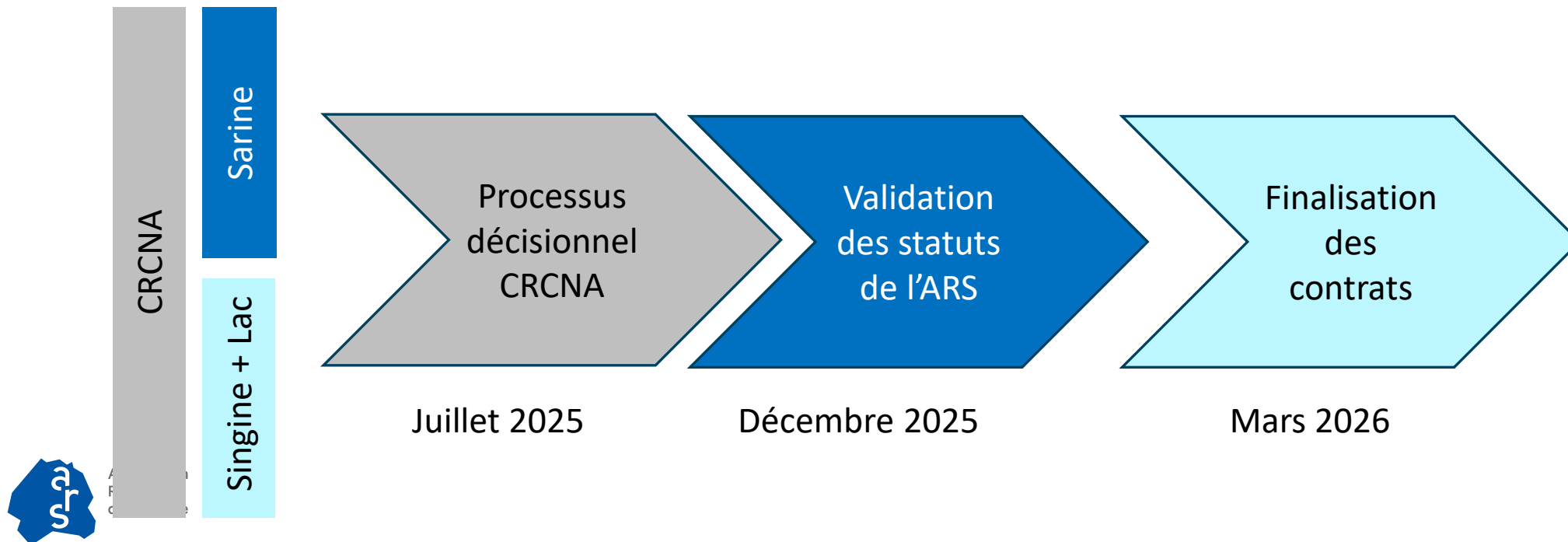
Certaines thématiques spécifiques telles que la mise en œuvre des anciens projets d'agglomération (PA2, PA3, PA4) ou la commande de transports publics ne concernent qu'un nombre restreint de communes. Les décisions à ce propos relèvent ainsi de **commissions**.



COLLABORATIONS

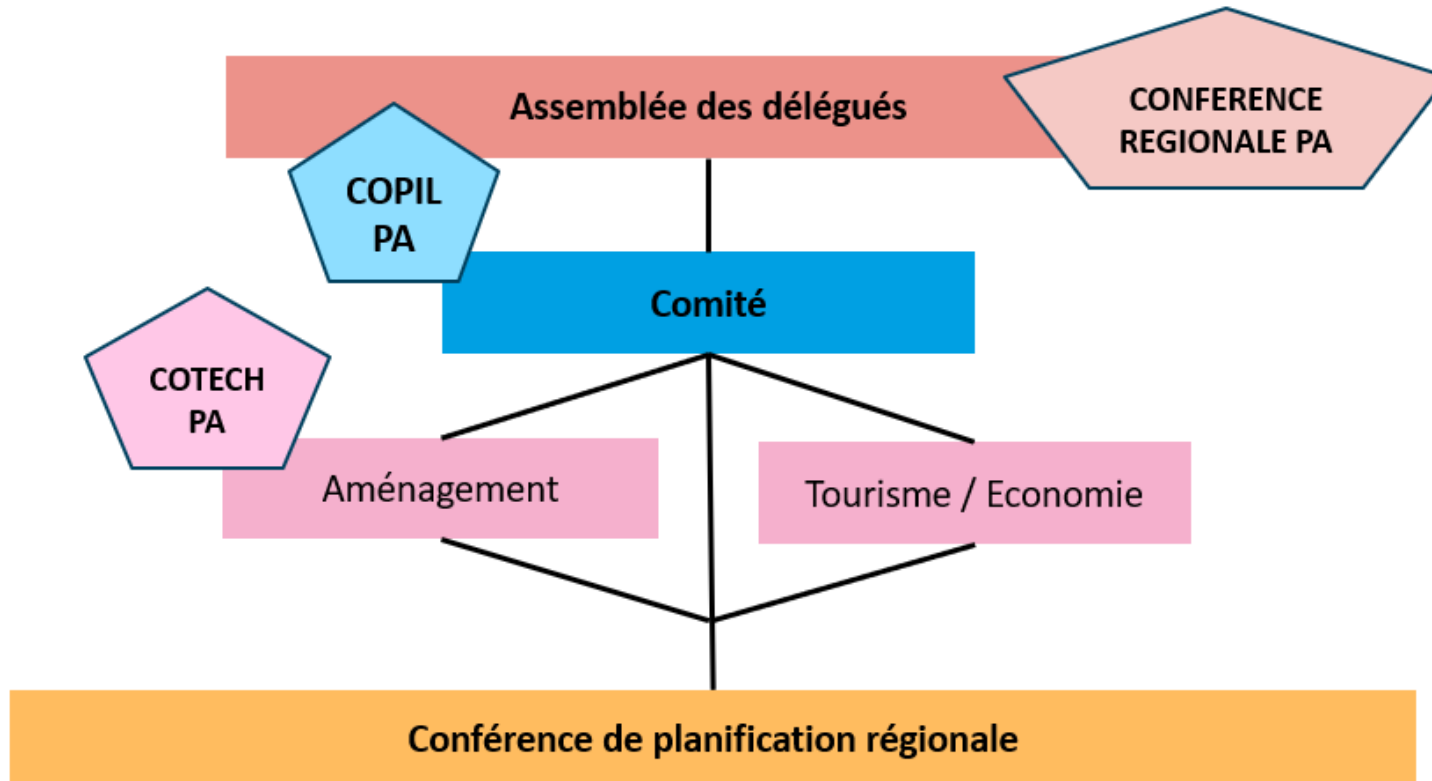
Les statuts prévoient la possibilité de **conclure des contrats avec des entités tierces**, le plus souvent des communes, lorsque la mise en œuvre de certaines politiques publiques dépasse les frontières du district. Cette configuration peut prévaloir notamment:

- Pour les projets d'agglomération à partir du PA6,
- Pour la commande de prestations en matière de transports publics.



COLLABORATION PA (PROJET D'AGGLOMÉRATION)

En cas de collaboration avec des tiers, la gouvernance de l'association est adaptée par l'adjonction dans les organes précités de représentants des communes concernées

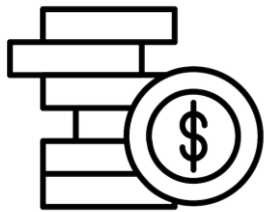


FINANCEMENT



L'association régionale présente un **budget de fonctionnement** estimé à **CHF 18,6 millions**

- Tâches générales : CHF 3,1 millions
- Transport public urbain : CHF 15,5 millions – payés seulement par les communes urbaines qui en bénéficient (réseau «agglomération»)



Une **limite d'endettement** pour les activités ordinaires de l'association est prévue à hauteur de CHF 8 millions pour les investissements futurs.

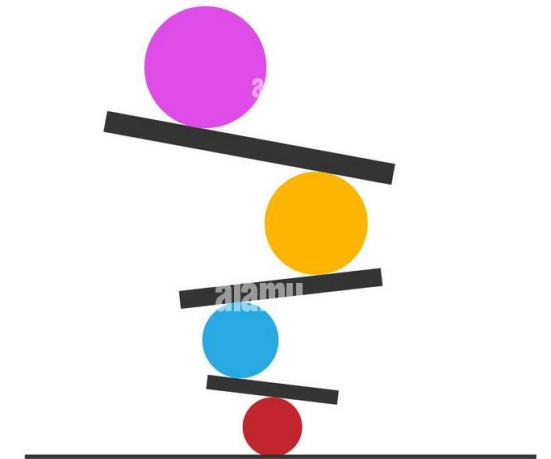


La contribution moyenne versée à l'ARS s'établit à CHF 20/habitant pour les communes qui ne contribuent pas au financement du transport public urbain et à CHF 200 /habitant pour les communes qui en bénéficient.

FINANCEMENT

Plusieurs **clefs de répartition**, dont les critères varient en fonction des thématiques traitées, sont prévues dans les statuts afin de tenir compte des spécificités de chaque commune

- L'objectif est d'être juste en matière de contribution tout en restant simple
- La pertinence des différentes clefs doit être évaluée dans sa globalité et non individuellement



«Il est aussi noble de tendre à l'équilibre qu'à la perfection; car c'est une perfection que de garder l'équilibre»

Jean Grenier

CLEFS DE RÉPARTITION

Planification régionale

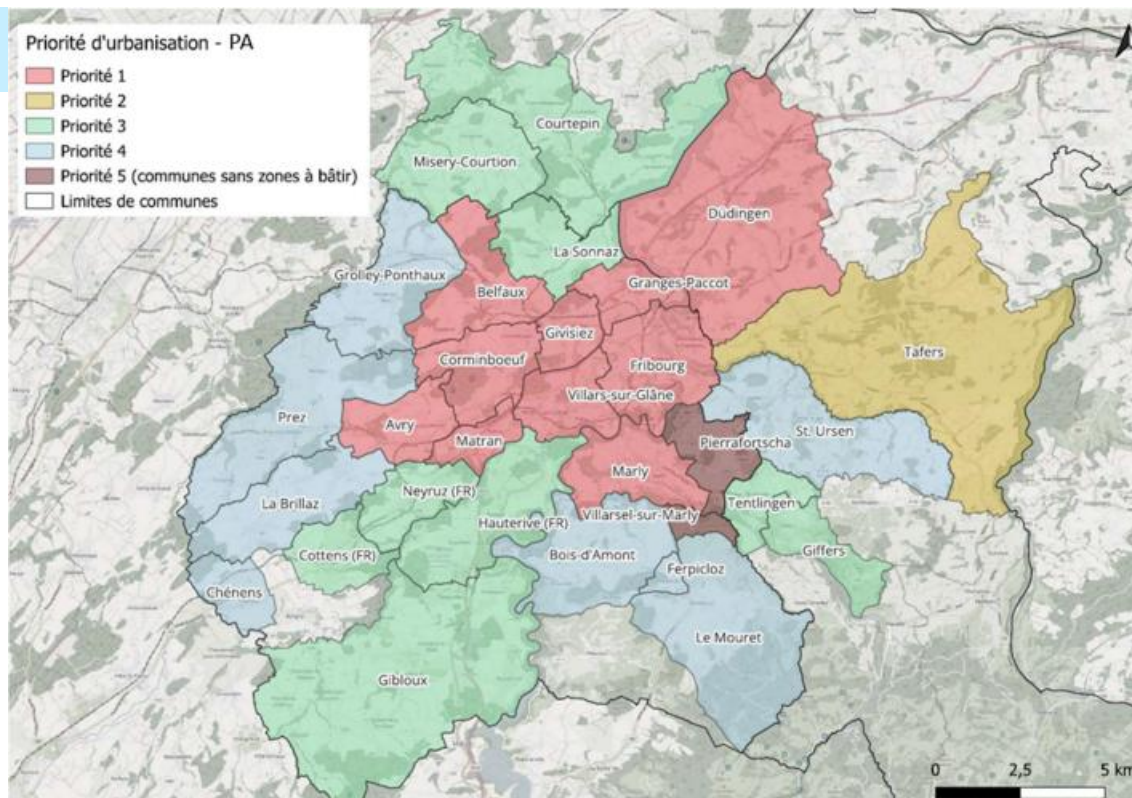


Plan directeur régional :

Population légale, toutes les communes

Projets d'agglomération futurs :

Population légale + priorités d'urbanisation, uniquement entre les communes du périmètre éligible fédéral (VACo)



CLEFS DE RÉPARTITION

Planification régionale

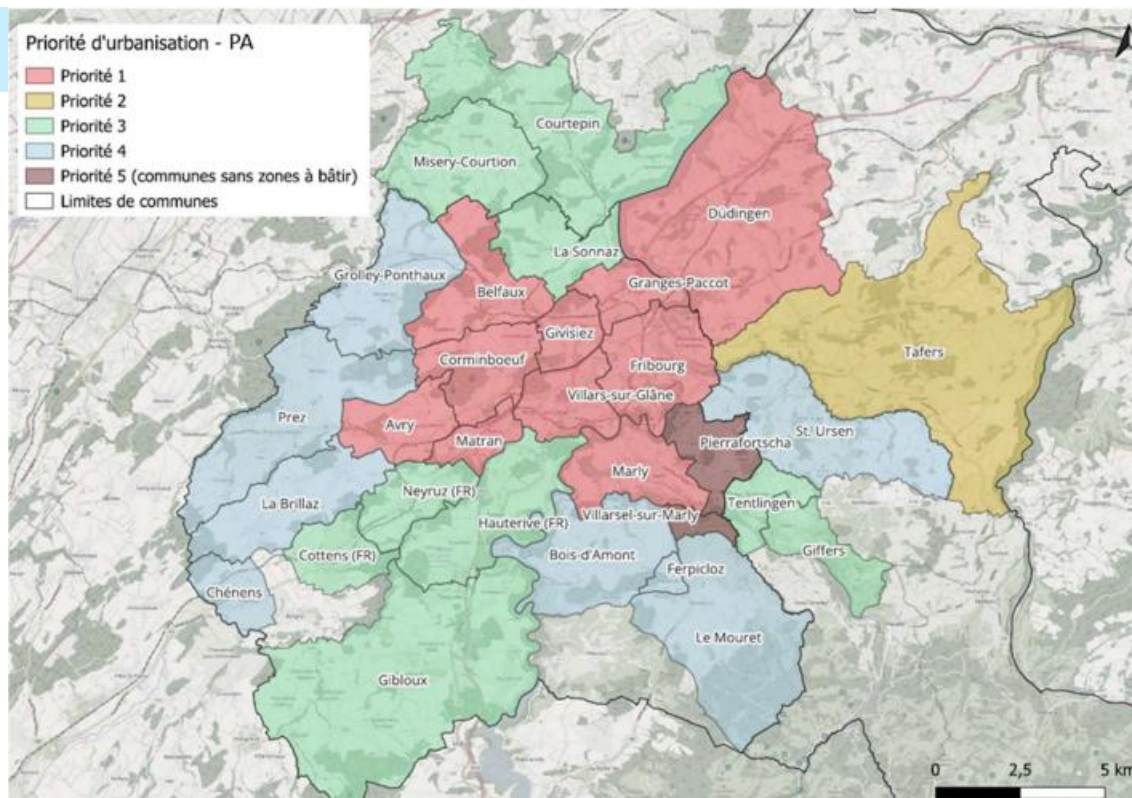


Plan directeur régional :

Population légale, toutes les communes

Projets d'agglomération futurs :

Population légale + priorités d'urbanisation, uniquement entre les communes du périmètre éligible fédéral (VACo)



Mesures des anciens projets d'agglomération **PA2 – PA4** (investissements solidaires, portés uniquement par les communes actuellement membres de l'Agglomération de Fribourg)

CLEFS DE RÉPARTITION

Prestations de mobilité



Transports publics urbains: qualité de desserte + génération de trafic, uniquement entre les communes qui bénéficient du service – reprise de la clé de l'Agglo.

Vélos en libre-service: par station, uniquement entre les communes qui bénéficient du service.

P+R: répartition uniquement entre les communes qui financent les transports publics urbains selon la population légale.

Economie territoriale



Frais internes : répartition entre toutes les communes selon la population légale pondérée à 50% par le potentiel fiscal relatif aux personnes morales.

CLEFS DE RÉPARTITION

Promotion touristique



Frais internes à l'association (frais de personnel, de soutien à des projets d'infrastructures) : population légale, toutes les communes

Mandat externe accueil et marketing : population légale avec une part prépondérante de 45% Fribourg, toutes les communes

Frais généraux



Organes politiques: Population légale, toutes les communes.

Les **autres frais généraux** sont ventilés dans les différents domaines d'activité en fonction du nombre d'équivalents plein temps concernés.

AVANTAGES

- Un développement territorial coordonné à une échelle cohérente
- Une entité qui porte les projets régionaux et contribue à leur financement
- Une structure claire qui favorise les synergies
- Un financement juste qui tient compte des spécificités
- Une vision commune pour une région forte



SUITE DE LA PROCÉDURE

Les statuts révisés de l'association ont été adoptés à l'unanimité par **l'Assemblée des délégués** le 18 septembre 2025.

Les statuts doivent être validés par **les législatifs des 25 communes** du district durant le deuxième semestre 2025.

La mise en œuvre des statuts révisés et de la nouvelle gouvernance régionale est prévue pour le **1^{er} juillet 2026**.

SUITE DE LA PROCÉDURE

Unanimité nécessaire

Les statuts doivent être validés par **les législatifs des 25 communes** du district durant le deuxième semestre 2025.

Les statuts révisés de l'association ont été adoptés à l'unanimité par **l'Assemblée des délégués** le 18 septembre 2025.

La mise en œuvre des statuts révisés et de la nouvelle gouvernance régionale est prévue pour le **1^{er} juillet 2026**.

SÉANCES D'INFORMATION

Deux séances publiques pour les membres des conseils généraux

- **Mercredi 5 novembre 2025 – 19h30** – CO Sarine Ouest (Avry-sur-Matran)
- **Jeudi 6 novembre 2025 – 19h30** – CO Sarine Ouest (Avry-sur-Matran)

Egalement des séances publiques pour la population

- **Mardi 11 novembre 2025 – 16h00** – Institut agricole Grangeneuve (Posieux)
- **Jeudi 20 novembre 2025 – 20h00** – Restaurant de la Croix-Blanche (Le Mouret)
- **Mercredi 26 novembre 2025 – 20h00** – Auberge de la Gare (Grolley)

L'ESSENTIEL EN BREF

- 1** Le cadre légal impose de repenser les structures de gouvernance actuelles et offre l'opportunité de repenser les collaborations régionales de manière plus large et plus efficiente.
- 2** Le champs d'activité de l'association se limite au développement territorial à l'échelle régionale. Il permet de créer des synergies entre les communes et d'obtenir des financements pour les nouvelles infrastructures.
- 3** Le projet de statuts révisés est le fruit d'une concertation importante avec les communes. Il se base sur les besoins et les aspirations exprimés.
- 4** Le financement repose sur des clefs de répartition thématiques qui reflètent les caractéristiques des différentes communes.

PROJET D'AGGLOMÉRATION

Définition : c'est un **plan directeur spécial** visant à la **coordination détaillée des transports et de l'urbanisation** établi à l'échelle du périmètre imposé par la Confédération (VACo), révisé tous les 4 ans. Ce projet est réalisé par le personnel technique qui sera engagé par l'ARS (en principe ancien personnel de l'Agglo).

Buts : sur la base de ce PA, définir un certain nombre de **mesures** qui font écho à la stratégie définie et qui seront **subventionnées** par la Confédération (30-40%; en fonction de la qualité du projet).

Rôle de la Commune : participation aux séances de suivi, définition des mesures dans les domaines prévus, **maîtrise d'ouvrage** des mesures prévues, **encaissement** des subventions via l'ARS.

Exemples : aménagement de petits espaces publics, chemins de mobilité douce, trottoirs, traversée de localité (valtraloc), stationnement vélos, arrêts de bus, feux de circulation...

PLACE À VOS QUESTIONS



Association
Régionale
de la Sarine